

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du 20 décembre 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 22 décembre 2022 à la salle communale de Loisey à 14h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune. La convocation a été affichée le 20 décembre 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de séance du 13/12/2022
- Décision modificative : dépassement de crédit budgétaire

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Nicolas BERTRAND

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS
- M. Arnaud JEUKENS
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE (donne pouvoir à M. Serge NICOLAS)

Le conseil municipal a désigné M. Aurélien BUSSEZ, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le PV de séance du 16 novembre a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Nicolas BERTRAND, secrétaire de séance.

1) Décision modificative : Dépassement crédit budgétaire.

Le maire indique à l'assemblée que la trésorerie a constaté 3 dépassements de crédit budgétaire dont 2 en fonctionnement et 1 en investissement.

Le maire propose alors de voter une décision modificative comme suit :

*+ 1 650 € en 66111 en fonctionnement
-1 650 en 6282 (frais de garderie) en fonctionnement*

*+ 350 € au chapitre 014 en fonctionnement
-350 € en 6282 (frais de garderie) en fonctionnement*

*+ 4 050 € en 203 OPFI en investissement
-4 050 € en 203 OP 271 en investissement*

Le maire propose d'utiliser l'imputation 6282 frais de garderie car le montant de ces frais a déjà été mandaté et a été inférieur au montant prévu au budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de procéder à la régularisation des dépassements de crédit budgétaire avec la proposition exposée précédemment.

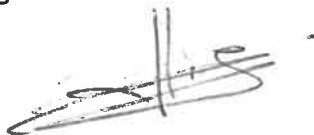
Divers

- *Le 14/12/2022 a eu lieu une rencontre avec la chambre d'agriculture, la communauté d'agglomération, la police de l'eau, la DDT, le bassin de l'eau Seine Normandie pour une présentation de deux projets concernant les travaux sur les bassins versants et réduire les risques d'inondation (173 648 € ou 408 923 €).
Le vote (en principe) en mars par la com d'agglo sur proposition de la régie de l'eau qui pourrait privilégier le second projet, les subventions étant de même niveau si la commune accepte le projet présenté en fonction du niveau d'investissement demandé, mais également dans l'attente de l'accord des exploitants agricole concernés par les travaux à réaliser.
La police de l'eau en profite pour rappeler l'article L215-14 du code de l'environnement qui stipule que le propriétaire riverain est tenu à « un entretien régulier du cours d'eau, notamment par enlèvement des dépôts, embâcles et débris, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».*
- *Le maire informe que la société Obert est venue le même jour pour essayer de résoudre le problème de la pompe à chaleur tombée hors service le 12 décembre... Sans succès.
Des chauffages d'appoint sont mis en place en attendant le dépannage. Malgré nos relances, Carrier (le fabricant) dit être indisponible jusque début février (nous ne sommes pas ses clients !), Obert (l'installateur) sera en congé du 23 décembre au 09 janvier 2023 ! Et rejette l'idée de faire intervenir son assurance, nous adresserons un courrier à la CMAM afin d'être conseillés et pour simplifier le tout se sont les établissements Miler qui sont les fournisseurs.
Sachant qu'un chauffage mobile nous coûterait 30 000 € par mois ! la préfecture, la protection civile et l'inspection académique sont avisées ainsi que l'architecte Mr Viot, tous comprennent mais l'école est un service public (espérons que certains auront la même approche avec les futures cartes scolaires) mais ce matin à la suite d'une intervention extérieure Carrier annonce sa visite le 04 janvier 2023.*
- *Le 17 décembre 2022 a eu lieu la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 65ans, des accueils divers nous ont été réservé dont un refus.*
- *Les chocolats de la st Nicolas non retirés seront distribués (reste 21/37)*
- *Le 19 décembre 2022 se sont déroulés les tirages au sort des portions pour les affouages (un absent).*
- *Le 20 décembre 2022 a eu lieu une rencontre d'information assurée par la préfecture, la protection civile, la gendarmerie, la police, les pompiers sur le délestage électrique et d'éventuelles coupures EDF. Ce qu'il faut retenir : l'utilisation de l'application Ecowatt, contacter le 112 et la municipalité doit porter une attention particulière aux personnes désignées par l'ARS comme sensibles. Une information sera faite sur Panneau Pocket et un écrit diffusé aux personnes ne disposant pas d'internet.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le 24 janvier 2023

*Le Maire,
Serge NICOLAS*



*Le secrétaire de séance
Nicolas BERTRAND*

